# *Journée internationale des professeurs de français 2025*

# Règlement du Concours Jour du Prof en Croatie 2025

# 1. Présentation du concours

Le concours « Ma classe de rêve » est organisé conjointement par l’Institut français de Croatie et l’Association croate des professeurs de français (HUPF) à l’occasion de la Journée internationale des professeurs de français. Ce concours a pour objectif de valoriser la créativité et l’engagement des enseignants de français en Croatie, en les invitant à partager leur vision idéale de la classe de français : un espace d’apprentissage motivant, innovant et inclusif.

## 2. Thème du concours

Le thème retenu pour cette édition est : « Ma classe de rêve ».
Chaque participant est invité à imaginer et décrire sa classe idéale en tant qu’enseignant de français langue étrangère ou seconde.

## 3. Catégories

Les participants peuvent concourir dans l’une des deux catégories suivantes :
- Catégorie “Texte” : rédaction d’un texte argumentatif (maximum 500 mots) décrivant la classe de rêve d’un enseignant de français.
- Catégorie “Création visuelle” : production d’une vidéo (2 minutes maximum), ou d’une photo / d’un dessin accompagné(e) d’une légende en français.
Chaque participant ne peut soumettre qu’une seule production, dans une seule catégorie.

## 4. Public concerné

Le concours est ouvert à tous les enseignants de français exerçant en Croatie dans le cadre du système éducatif local, ou dans les structures suivantes :
- Jardins d’enfants
- Écoles primaires
- Lycées
- Universités
- Associations FLAM et Alliances françaises
- Écoles de langues
- École française et écoles internationales implantées en Croatie.

## 5. Conditions de participation

La participation est individuelle.
Les productions peuvent être réalisées seul(e) ou avec la participation des élèves, mais ne peuvent pas être produites par un groupe d’enseignants, une école ou une organisation.
Les œuvres doivent être originales, créées spécifiquement pour ce concours et ne pas avoir été publiées ou primées auparavant.
La langue utilisée doit être le français.

## 6. Modalités d’envoi

Les productions doivent être envoyées au plus tard le mardi 11 novembre 2025 à 23h59 à l’adresse suivante : education@institutfrancais.hr.
Le message accompagnant la production devra comporter les informations suivantes :
- Nom et prénom du participant
- Établissement scolaire et ville d’exercice
- Numéro de téléphone
Tout envoi incomplet ou hors délai ne sera pas pris en compte.

## 7. Critères d’évaluation

Les productions seront évaluées par un jury mixte composé de représentants de l’Institut français de Croatie, de l’HUPF et d’experts de l’enseignement du français.

Les critères d’évaluation sont :
- Créativité et originalité de la proposition
- Pertinence par rapport au thème
- Qualité du français (clarté, correction, richesse lexicale et syntaxique)
- Qualité esthétique et technique (pour la catégorie “création visuelle”)
- Valeur pédagogique de la réflexion ou du message transmis.

## 8. Résultats et remise des prix

Les résultats seront annoncés à partir du mercredi 19 novembre 2025 et les prix seront remis aux lauréats lors de la cérémonie organisée pour la Journée internationale des professeurs de français, célébrée le vendredi 21 novembre 2025.
Les lauréats seront également contactés par courriel et leurs productions pourront être publiées sur les supports de communication de l’Institut français de Croatie et de l’HUPF.

## 9. Lots

Les lauréats recevront de nombreux lots : matériel numérique, ressources pédagogiques, jeux éducatifs, abonnements à des sites de ressources pédagogiques en ligne… et d’autres surprises offertes par les partenaires du concours.

## 10. Droits d’auteur et utilisation des productions

En participant, chaque candidat autorise gratuitement l’Institut français de Croatie et l’HUPF à diffuser, publier et valoriser sa production (texte, photo, dessin, vidéo) sur leurs supports de communication (site web, réseaux sociaux, expositions, etc.), dans le respect du droit moral de l’auteur.

## 11. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement à ces règles pourra entraîner l’exclusion du concours.